



Observatoire Des Métiers

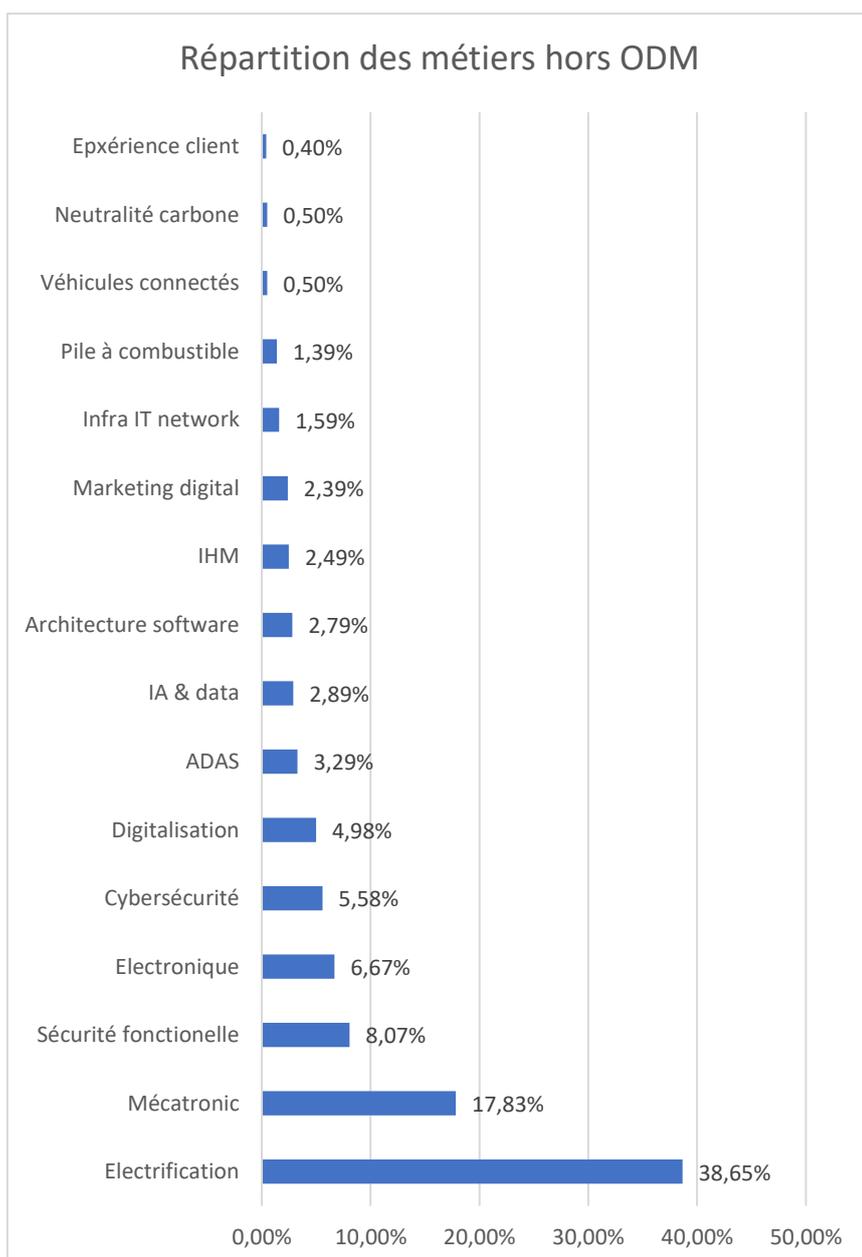
Les filières achats et Supply Chain sont les plus touchées !

Jeudi 18 avril s'est tenue la réunion de l'observatoire des métiers durant laquelle la direction a donné sa vision prospective des métiers dans l'entreprise.

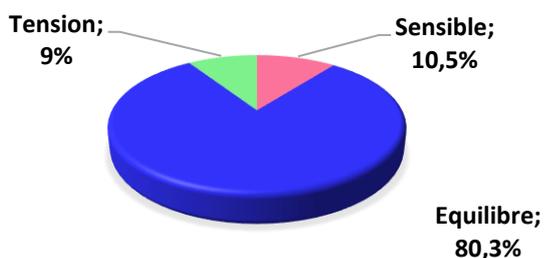
L'objectif premier de l'ODM (Observatoire Des Métiers) est de veiller à garantir l'employabilité des salariés suite aux transformations de l'entreprise, en permettant des mobilités internes sur des activités pérennes et stratégiques dans l'entreprise. L'objectif de l'ODM n'est pas de réduire les frais de structure en poussant les salariés vers la sortie.

Métiers hors ODM

Métiers stratégiques hors ODM	
Filières	Nb de salariés concernés
Design	2
ICT, Digital, DATA	90
Manufacturing	59
Sales & marketing	9
Software Electric Electronic	90
Quality	7
Engineering	722
Program & Project management	10

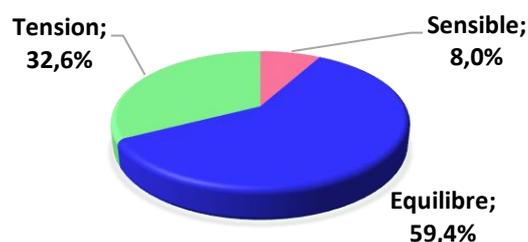


EFFECTIFS SELON QUALIFICATION DES EMPLOIS CADRES



Par rapport à l'ODM d'octobre 2023 baisse de 0.2% des métiers sensibles, hausse de 1.6% des métiers à l'équilibre et baisse de 1.3% des métiers en tension

EFFECTIFS SELON QUALIFICATION DES EMPLOIS NON CADRES



Par rapport à l'ODM d'octobre 2023 baisse de 1.8% des métiers sensibles, hausse de 2.3% des métiers à l'équilibre et baisse de 0.5% des métiers en tension

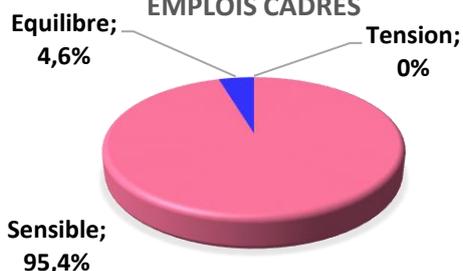
Rappel :

Fonction en tension : fonction présentant des difficultés à pourvoir les postes qui sont amenés à se développer.

Fonction sensible : Fonction dont les perspectives d'évolutions économiques, organisationnelles ou technologiques vont entraîner une baisse probable des besoins et des effectifs à terme.

ACHATS ET SUPPLY CHAIN : LE CATACLYSME !

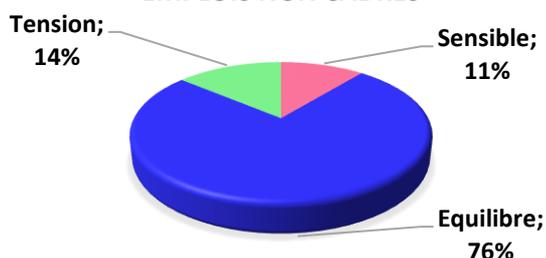
FILIÈRE ACHATS QUALIFICATION DES EMPLOIS CADRES



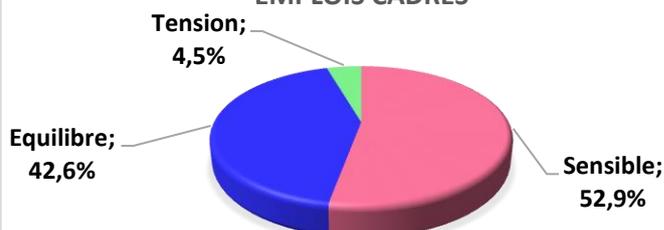
FILIÈRE ACHATS QUALIFICATION DES EMPLOIS NON CADRES



FILIÈRE SUPPLY CHAIN QUALIFICATION DES EMPLOIS NON CADRES



FILIÈRE SUPPLY CHAIN QUALIFICATION DES EMPLOIS CADRES



Au total environ 800 salariés sont ainsi concernés (≈400 au achats et ≈400 à la Supply Chain) par ce passage en métier sensible

La direction justifie cette nouvelle orientation par le choix de transférer et répartir ces activités sur les différentes plaques géographique (Amérique latine, Asie/Pacifique, Moyen Orient Afrique du Nord) au plus près des fournisseurs.

Pour la CFDT cette décision est plutôt portée par une donnée économique qui conduit à transférer ces activités vers des pays low cost. Les réorganisations successives diminuent de façon inquiétante l’empreinte Tertiaire et R&D Stellantis en France. Quelle est la cible de l’effectif visé ? La question reste sans réponse...

Mise en oeuvre

La direction a, à plusieurs reprises, parlé de la nécessité d’aller vite. Mais comment gérer une telle transformation qui concerne plusieurs centaines de salariés rapidement ? Impossible !

La CFDT rappelle qu’elle est totalement opposée aux mesures contraintes du type art.1224-1 du code du travail qui impose le transfert de salariés vers un autre employeur lors d’une d’externalisation d’activité.

Même si le contexte concurrentiel est difficile, il faut prendre le temps d’accompagner les salariés, et surtout de s’assurer de la pérennité de leur futur emploi. Stellantis oublie trop souvent la notion humaine dans sa recherche de performance économique. Stellantis n’a aucune bienveillance !

Les risques psychosociaux, déjà bien trop présents, vont encore augmenter. La soif de profit ne doit pas se faire au détriment de l’article L4121-1 : l’employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Rappelons la politique santé/ bien être du groupe : « Offrir à chacun d’entre nous un environnement propice à notre santé, notre sécurité et notre bien-être est un engagement social fort et un levier décisif pour la performance durable de notre entreprise. »

Trop de collègues sont en souffrance ! la politique santé bien-être est oubliée

Date d’application

Pour notre site, l’ODM local aura lieu le 30 avril

Les mesures annoncées lors de cette réunion entreront en vigueur le **27 mai 2024**.

La mise à jour du statut des postes aura lieu le 6 mai. Elle sera visible sur <https://fr-gapaie.inetpsa.com/>

Une information individualisée sera donnée par mail ou par la ligne hiérarchique.

Les salariés dont le statut passe de tension à équilibre pourront adhérer aux mesures DAEC dès le 6 mai, s’ils le souhaitent.



**AVEC LA CFDT
PROTEGEZ
VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL**